

Montreuil, le 16 octobre 2020

Clément POULLET
Secrétaire général de la FNEC FP-FO

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Objet : Annulation du décret 2020-1098

Monsieur le Ministre,

Le Conseil d'Etat a annulé le décret 2020-1098 du 29 août 2020.

Le juge des référés du Conseil d'Etat indique qu'en l'absence de nouvelle décision, les critères retenus par le décret précédent daté du 5 mai 2020 s'appliquent à nouveau.

Je souhaite donc attirer votre attention sur la situation des agents qui ont subi les effets des restrictions liés à l'application du décret 2020-1098.

Certains de ces agents se sont vu placer en congé maladie ordinaire. Ils se sont vu appliquer le jour de carence.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir donner des instructions précises à vos services centraux et locaux, à l'ensemble des services qui assurent la gestion des personnels pour que les arrêts médicaux de ces personnels soient requalifiés en autorisations spéciales d'absence, que les jours de carence prélevés leur soient restitués, et ce depuis la date du 29 août 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon entière considération.

Clément POULLET
Secrétaire général



Copie à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines